

Faculté de Science politique et de Droit

PRIX DE LA FACULTÉ

Politique facultaire pour la sélection et l'évaluation de manuscrits destinés à la publication

Attendu l'existence de concours de sélection de manuscrits issus de mémoires ou de thèses pour fins de publication par des maisons d'édition.

Attendu les attentes exprimées par des maisons d'édition pour la sélection de manuscrits par les universités.

Attendu la nécessité d'établir des critères objectifs.

Attendu la pertinence de faire une sélection au mérite qui soit susceptible de tenir compte de la spécificité de chaque catégorie, les thèses pour le 3^e cycle, et les mémoires pour le 2^e cycle.

Attendu la nécessité de sélectionner des thèses et mémoires issus des travaux d'étudiant-e-s qui ont complété un programme de 2^e ou de 3^e cycle à la Faculté de Science politique et de Droit.

1- Les manuscrits qui peuvent être sélectionnés sont des mémoires ou des thèses qui ont été présentés dans l'année académique qui précède. Ils doivent avoir été évalués par le jury en fonction de la mention «Excellent» pour le doctorat. À la maîtrise, chaque évaluateur doit avoir attribué une mention d'excellence.

2- Les manuscrits sont soumis par les directeurs de programme dans des proportions raisonnables eu égard au nombre total de manuscrits disponibles.

3- Les manuscrits sont évalués en fonction d'une grille de 60 points :

Plan : 6 (Forme et fond)

Qualité de l'investigation (Méthode retenue et exhaustivité des sources) : 30

Qualité de la rédaction : 10

Respect d'un mode uniforme de citation pour les sources : 3

Sources et références (Bibliographie incluse) : 3

Qualité de la contribution scientifique : 8

4- Suite à l'évaluation faite par les membres du comité facultaire, une moyenne est établie pour chaque manuscrit.

5- La note attribuée au manuscrit reste confidentielle.

6- Les membres du comité impliqués dans l'évaluation des manuscrits peuvent remettre des commentaires susceptibles de bonifier le manuscrit dans la perspective de son dépôt pour fins de publication.

7- Le prix offert à des fins de publication pour une thèse liée à l'obtention du doctorat en Droit ou en Science politique est 2000 \$.

8- Le prix offert à des fins de publication pour un mémoire de maîtrise est de 2000 \$.

9- Les récipiendaires seront invités à prononcer une conférence facultaire liée à leurs travaux de recherche, lesquels peuvent éventuellement être différents de ceux liés à la production du mémoire ou de la thèse.

Novembre 2014